

ACCES AU SITE – PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Accès unique au site par l'entrée du parking concours (l'accès par l'entrée du Haras de Bel Air est fermé)

1. Présentation du pass sanitaire à l'entrée
2. Un bracelet certifiant la validité de votre pass sanitaire vous sera remis afin de circuler sur le site :
 - ⇒ Personnes vaccinées : **bracelet vert** permettant les entrées et sorties libres du site
 - ⇒ Autres cas : **bracelet orange** (les personnes ressortant du site devront présenter un nouveau test négatif si le délai de 72h arrive à échéance lors du concours)

Lors des contrôles (entrée du site, bar/restaurant, paddock...), toute personne sans bracelet se verra dans l'obligation de quitter le site.

Il ne sera procédé à aucun remboursement à tout cavalier se voyant refuser l'accès au concours pour défaut de pass sanitaire.

